

**DELIBERATION N° 94/80 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A UNE ACQUISITION DE MANUSCRITS
DU COMPOSITEUR MAURICE RAVEL**

SEANCE DU 12 JUILLET 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le douze Juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Michel MORETTI
M. Eugène BERTUCCI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. François MOSCONI
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Nicolas ALFONSI
M. Antoine GAMBINI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Michel VALENTINI

REÇU LE

01. AOÛT 1994

PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS :

MM. Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Jacques FIESCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Alphonse TAMBURINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU LE

01. AOÛT 1994

PREFECTURE DE CORSE

ARTICLE PREMIER :

DONNE un avis favorable pour l'acquisition de manuscrits du compositeur Maurice RAVEL, mis en vente par la Société CHRISTIE'S à LONDRES.

Il s'agit de quarante cinq manuscrits, dont dix huit de la main même du compositeur, qui portent sur les "douze chansons corses" datées de 1895-1896.

Ces manuscrits seront acquis par le département "phonothèque" du Musée de la Corse.

ARTICLE 2 :

DONNE un avis favorable pour que cette acquisition s'effectue pour un montant de 30.000 livres (soit environ 300.000 F: 252.300 F pour l'acquisition et 43.888 F pour les frais).

ARTICLE 3 :

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition seront imputés :

* pour partie (200.000 F) sur la ligne "oeuvres et objets d'arts Musée de la Corse" chapitre 902 - article 216- n° 02216G005

* pour partie, par voie de transfert provenant des lignes d'intervention du budget "patrimoine"

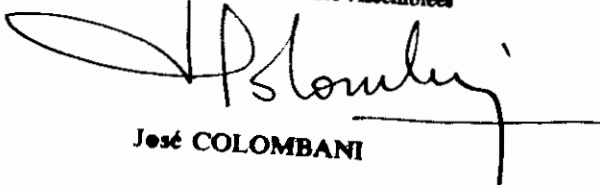
ARTICLE 4 :

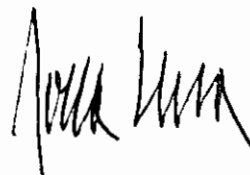
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 12 Juillet 1994

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

01. AOÛT 1994

PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Exposé des motifs :

Quarante cinq manuscrits, dont dix huit de la main même de Maurice Ravel, ont été mis en vente par la Société Christie's à Londres. Il s'agit du plus ancien exemple connu d'orchestration du compositeur qui porte sur les "Douze chansons corses" datées de 1895-1896.

Mis à prix à 60.000 livres, ils n'ont pas trouvé acquéreur et le vendeur serait prêt à céder l'ensemble à 30.000 livres (soit environ 300.000 F : 252.300 F pour l'acquisition et 43.888 F pour les frais).

Maurice Ravel avait orchestré ces douze chansons corses, après avoir assisté à une conférence d'Austin de Croze, auteur de "La chanson populaire de l'Ile de Corse" - Paris 1911.

L'acquisition de ces quarante cinq manuscrits par la Collectivité Territoriale de Corse permettrait de compléter la collection du département phonothèque du musée de la Corse par des éléments exceptionnels d'une authenticité incontestable et dont le prix paraît raisonnable (avis de la Bibliothèque Nationale - département de la Musique).

Je vous demande de m'autoriser à engager les procédures nécessaires à l'acquisition de ces manuscrits.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seraient imputés :

- Pour partie (200.000 F), sur la ligne, "Oeuvres et objets d'art - musée de la Corse" chapitre 902 - article 216 - N° 02216G0005.

- Pour partie, par voie de transfert provenant des lignes d'intervention du budget "patrimoine".

P.J. :

- Avis du Conservateur du musée de la Corse
- Avis de la Bibliothèque Nationale - Département de la Musique

REÇU LE

01. AOÛT 1994

PREFECTURE DE CORSE